Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée

Location de gobelets réutilisables

Mode d'emploi à destination des organisateurs

Conditions pour bénéficier du partenariat Trivalis – Ecocup pour la location de gobelets

- Evénement organisé en Vendée
- Demande faite 2 mois avant la date de l'événement
- Location d'un minimum de 500 gobelets pour assurer la logistique
- Mise en en place obligatoire de la consigne à 1 € le jour de l'événement
- Chèque de caution à Ecocup (0,50 € par gobelet si < 5 000, au-delà, 1 € par gobelet)
- Signature d'une convention de partenariat avec Trivalis et Ecocup (définition du besoin).

Principe de location

Il s'agit d'une location, les gobelets appartiennent à Ecocup.

Ecocup se charge :

- de livrer les gobelets à un jour fixé par l'organisateur,
- de les récupérer (sales) après l'événement,
- de les laver, de les sécher, et de les stocker (jusqu'à une prochaine utilisation).

Comment ça marche ?
Je donne 1€ de caution pour avoir 1 gobelet
=
Je consomme ma boisson
option 1
Je rend mon gobelet et je récupère ma caution de 1€
option 2
Je garde mon gobelet et je laisse ma caution de 1€

Location de gobelets, 2 choix possibles

- Choix 1 : Gobelets génériques Trivalis seuls
- Choix 2 : Gobelets génériques Trivalis + gobelets personnalisés

☝ Si choix 2, le nombre de gobelets génériques doit représenter 50 % du nombre total de gobelets.

Coût de la location

- Choix 1 : ne coûte rien à l'organisateur
- Choix 2 : coût de personnalisation 0,20 € HT par gobelet pour une impression une couleur (couleur supplémentaire 0,06 € HT/gobelet). C'est un tarif préférentiel du fait du partenariat Trivalis-Ecocup. La création du visuel, pour la personnalisation des gobelets, est à la charge de l'organisateur.

- Après la fête, Ecocup fait le compte des gobelets retournés. S'il en manque, Ecocup facture à l'organisateur 0,80 € TTC par gobelet manquant (génériques et personnalisés).

☝ L'organisateur a conservé la consigne à 1 €, donc il lui reste à la fin 0,20 €/gobelet, en cas de manquants (moins de 0,20 €/gobelet s'il a fait imprimer des gobelets personnalisés).

Démarche à réaliser

- Faire une demande écrite (mail ou courrier) à Trivalis qui détaille le besoin (quel événement, à quelle date et pour combien de gobelets environ)
- A réception de la demande, le syndicat transmet par courrier une convention à remplir et à signer, puis à lui retourner.

Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée
31 rue de l'Atlantique - BP 605 - 85015 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 451 451 – Fax 02 51 451 450 – E-mail : contact@trivalis.fr